

République Française Département VAL D'OISE SICTEUB

Compte rendu de séance Séance du 28 Avril 2016

L' an 2016 et le 28 Avril à 18 heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Centre administratif du syndicat sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel Président

<u>Présents</u>: M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. RINCHEVAL Alain, M. BILLIERE Bernard, M. VARON Bernard, M. FISSON Thierry, M. LEDOUX Eric, M. LEDRU Gilles, M. BARA Mourad, M. SPECQ André, Mme GUINVARCH Eliane, M. ROUET François, M. FALLOT Frédéric, M. RIVET Claude, M. EUZET Olivier, M. PIN Daniel, M. LECLAIRE Patrice, Mme FERRE Marie-Pascale, M. ALATI Jacques, Mme GUEDON Lucienne, Mme GREMEAUX Reine, M. LE MESTRE Claude

Suppléant(s): M. LECLAIRE Patrice (de Mme EULLER Geneviève), Mme FERRE Marie-Pascale (de M. RENAULT Jacques)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CASSILDE Max à M. BILLIERE Bernard, M. DUFUMIER Dominique à M. SPECQ André, M. FAUVIN Patrick à M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles à M. DESSE Daniel

Excusé(s): M. SCHMITT Georges, M. VERNIER Philippe, M. RICHARD Eric, M. BRUNETEAU Claude, M. ZADROS Richard, Mme EULLER Geneviève, M. CAILLAUD Pascal, M. RENAULT Jacques

Absent(s): Mme CLAISEN-BARTHELEMY Audrey, M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. DENOUX Laurent, M. LAMBLIN Christian, M. FLAHAUT Richard, M. DUSART Michel, M. GAILDRAT Olivier, M. DUPUTEL David

Nombre de membres

Afférents au Comité Syndical: 42

• Présents : 23

Date de la convocation: 19/04/2016

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture

le:

et publication ou notification

du:

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUINVARCH Eliane

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- 3. Le porter à connaissance des décisions du Président 2016-011
- 4. Attribution du lot n° 4 du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A 2016-012
- 5. Attribution du marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux syndicaux et communaux du SICTEUB (2016-2019) 2016-013
- 6. Décison modificative n° 01/2016 du budget primitif 2016 2016-014
- 7. Demande de subvention pour les études et les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue Jean Jaurès Aval à Marly la Ville 2016-015
- 8. Demande de subvention pour les études et les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue Jeanest à Jagny-sous-Bois 2016-016
- 9. Demande de subvention pour les études et les travaux de l'extension du réseau d'assainissement de la route de Beaumont à Noisy-sur-Oise 2016-017
- 10. Redevances de servitudes de passage au profit de l'Institut de France au titre des travaux du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A 2016-018
- 11. Cession de deux véhicules "épaves" à l'épaviste JLD 2016-019
- 12. Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIECCAO pour les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes 2016-020

réf : 2016-011 : Le porter à connaissance des décisions du Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 5211-6 et L 5211-11,

Vu la délibération n° 2014-24 du 24/04/2014 donnant délégation d'attributions du Comité Syndical au Président,

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance des décisions prises par le Président depuis le dernier comité, PREND ACTE de :

<u>La décision n°006-2016</u> qui charge Maître BUONOMO avocat au barreau du Val d'Oise, 52 rue de Rouen 95300 PONTOISE, d'une mission de conseil et d'assistance afin de représenter et défendre les intérêts du SICTEUB dans sa requête l'opposant à Voies Navigables de France concernant le calcul de la taxe hydraulique pour un montant fixé forfaitairement à la somme de 6 500 € HT soit 7 800 € TTC concernant le recours en excès de pouvoir contre le mode de calcul de la taxe hydraulique et d'un forfait de 300€ HT soit 360€ TTC pour chaque requête et mémoire concernant la contestation des titres de perception.

<u>La décision n°007-2016</u> qui confie la mission des opérations préalables à la réception à l'entreprise SATER un contrat pour exécuter les opérations préalables à la réception des travaux de réhabilitation du collecteur communal d'eaux usées de la rue du Moulin au Plessis-Luzarches pour un montant de 5 220.00 € HT soit 6 264.00 € TTC.

<u>La décision n°008-2016</u> qui confie le contrat de certification ISO 14001 pour la période 2016-2018 au bureau d'études APAVE Certification, 191 rue de Vaugirard, 75738 PARIS CEDEX 15 pour un montant de 3 862.50 euros HT soit 4 635.00 euros TTC.

<u>La décision n°009-2016</u> qui confie la mission d'assistance pour l'harmonisation de la participation au financement de l'assainissement collectif au bureau d'études INTEGRALE ENVIRONNEMENT, 34 rue Lucien Girard Boisseau-95380 PUISEUX EN France pour un montant de 10 125.00€ HT soit 12 150.00€ TTC.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2016-012: Attribution du lot n° 4 du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A

Par délibération du 14 juin 2012, le Comité a autorisé le président à lancer la procédure d'appel d'offre restreint concernant le marché de travaux du collecteur de la Vallée de la Thève entre

le poste PR7 à Coye-la-Forêt et le lavoir d'Orry-la-Ville (lots 1 à 4)

Lors de la procédure de consultation, trois entreprises ont été invitées à remettre une offre pour le Lot n°4 du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 1er mars 2016 pour l'ouverture des offres et le 5 Avril 2016 pour l'analyse des offres a retenu l'offre du groupement d'entreprises VOTP/EIFFAGE comme étant économiquement la plus avantageuse. Cette offre s'élève à un montant de 3 575 906,50€ HT soit 4 291 087.80 € TTC

Le comité après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offre de retenir l'offre du groupement VOTP/EIFFAGE pour un montant de 3 575 906.50 € HT soit 4 291 087.80€ TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à cette affaire et tous les documents s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf : 2016-013 : Attribution du marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux syndicaux et communaux du SICTEUB (2016-2019)</u>

Par délibération du 26 Novembre 2015, le Comité a autorisé le président à lancer la procédure d'appel d'offre restreint concernant le marché de travaux divers (petites réparations) sur les réseaux syndicaux et communaux du SICTEUB pour la période du 1er Mai 2016 au 31 Décembre 2019 (44 mois).

Lors de la procédure de consultation, cinq entreprises ont été invitées à remettre une offre.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie à deux reprises le mercredi 5 Avril 2016 pour l'ouverture des offres et le 14 Avril 2016 pour l'analyse des offres a retenu l'offre du groupement d'entreprises VOTP/SUEZ comme étant économiquement la plus avantageuse. Cette offre s'élève à un montant de 558 501.45€ HT par an, soit 670 201.74€ TTC, (soit 2 047 838.65€ HT pour la durée du marché).

Le comité après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de la Commission d'Appel d'Offre de retenir l'offre du groupement VOTP/SUEZ pour un montant de 2 047 838.65 € HT soit 2 457 406.38 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché relatif à cette affaire et tous les documents s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

réf: 2016-014: Décison modificative n° 01/2016 du budget primitif 2016

Monsieur le Président indique que le budget primitif 2016 voté le 17 Mars 2016 par la délibération n°2016-009 nécessite certains aménagements.

Monsieur le Président présente la décision modificative et propose les modifications suivantes : Afin de pouvoir procéder au remboursement à l'agence de l'eau Seine Normandie des trop percu de subventions sur 2 opérations à savoir :

- La réhabilitation du collecteur eaux usées Rue des Violettes et Colline à Fosses pour un montant de 2 994.93 euros
- La mise en séparatif et la création de réseaux sur la commune de Survilliers (opération de 2009) pour un montant de 7 172.00 euros

Ces subventions ont été perçues par les communes avant le transfert de compétence.

Monsieur le Président présente la décision modificative et propose les modifications suivantes :

Section d'investissement

recettes

1313 Subvention conseil departemental du val d'oise

le Plessis-luzarches + 43 121.64 €

1313 Subvention conseil departemental du val d'oise

Zac de l'orme + 18 788.00 €

Total recettes + 61 909.64 €

dépenses

13111 remboursement trop perçu subventions + **20 000.00€** (Survilliers, Fosses et

provision)

2188 Autres immobilisations corporelles + 3 000.00€

020 dépenses imprévues + 38 909.64€

Total Dépenses + 61 909.64 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 01-2016

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 26 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de Monsieur VARON (élu de Coye-la-Forêt)

<u>réf : 2016-015 : Demande de subvention pour les études et les travaux de réhabilitation des réseaux de la rue Jean Jaurès Aval à Marly la Ville</u>

Le SICTEUB souhaite entreprendre une opération de réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Jean Jaurès à Marly-la-Ville entre l'entrée du bassin de retenue de Moimont et l'avenue Henri Barbusse (zone industrielle). Cette opération est inscrite au contrat de bassin **sous la fiche EU M2.**

Le but de cette opération est de supprimer toutes infiltrations d'eaux claires permanentes au collecteur d'eaux usées et toutes exfiltrations d'effluents industriels au milieu naturel. Les inspections télévisées réalisées sur ce collecteur mettent en évidence de nombreuses anomalies, telles que des fissures, des flaches (contre-pentes), des perforations, des décalages et surtout une forte détérioration de l'aspect général de l'intérieur de la conduite.

Par conséquent, le Syndicat va entreprendre au deuxième semestre 2016, les études de réhabilitation de ce collecteur d'eaux usées (rue Jean Jaurès partie aval). Les travaux de réhabilitation qui suivront consisteront à supprimer les contres pentes ou décalages importants, puis de chemiser sur une grande partie ce réseau. En parallèle les branchements particuliers sous domaine public seront repris

en totalité. La nature du collecteur à réhabiliter est en amiante ciment.

Le coût estimatif global de cette opération (études et travaux) est de 140 000€ HT.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile de France leurs concours financiers pour la réalisation de ces études et travaux.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf : 2016-016 : Demande de subvention pour les études et les travaux de réhabilitation du</u> réseau d'assainissement de la rue Jeanest à Jagny-sous-Bois

Le SICTEUB souhaite entreprendre une opération de réhabilitation du collecteur d'eaux usées rue Jeanest à Jagny-sous-Bois entre la rue du chef de Ville et le poste de refoulement PRC14. Cette opération est inscrite au contrat de bassin **sous la fiche EU J4.**

Le but de cette opération est de supprimer toutes les infiltrations d'eaux claires permanentes au collecteur d'eaux usées et toutes exfiltrations d'effluents au milieu naturel. Les inspections télévisées réalisées sur de collecteur montrent de nombreuses anomalies, telles que des fissures, des branchements pénétrants, des perforations, des décalages et surtout une forte détérioration de l'aspect intérieur de la conduite. Il est à noter que ce collecteur a très peu de pente. Ces désordres sont à l'origine de nombreuses interventions de désobstruction ou d'enquêtes chez les riverains se plaignant de mauvaises odeurs.

Par conséquent, le Syndicat va entreprendre au deuxième semestre 2016, les études de réhabilitation de ce collecteur d'eaux usées. La nature des travaux consistera à déposer et reposer une grande partie de ce réseau et de reprendre en parallèle les branchements particuliers sous domaine public. La nature du collecteur à remplacer est en amiante ciment.

Le coût estimatif global de cette opération (études et travaux) est de 357 000€ HT.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile de France leurs concours financiers pour la réalisation de ces études et travaux.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf : 2016-017 : Demande de subvention pour les études et les travaux de l'extension du réseau d'assainissement de la route de Beaumont à Noisy-sur-Oise</u>

Le SICTEUB souhaite entreprendre une opération d'extension du réseau d'eaux usées de la route de Beaumont à Noisy-sur-Oise entre la rue de Verdun et la sortie du village. Cette opération est inscrite au contrat de bassin sous **la fiche EU N3.**

Actuellement, les propriétés riveraines de la route de Beaumont et implantées le long de la rivière « Oise » sont assainies par des dispositifs d'assainissement non collectif. Les effluents prétraités provenant de ces installations sont ensuite rejetés dans la rivière. Le but de cette opération est de

supprimer tout rejet d'eaux usées provenant de ces habitations au milieu naturel.

Par conséquent, le Syndicat va entreprendre au deuxième semestre 2016, les études de réhabilitation de ce collecteur d'eaux usées. Le nouveau collecteur d'eaux usées de diamètre 200mm raccordera une dizaine de pavillons, un branchement particulier sera construit sous domaine public pour chaque logement, celui-ci se terminera par un regard de façade implanté en limite de propriété.

Les propriétaires de ces maisons auront un délai de deux ans après la mise en service du collecteur pour effectuer leurs travaux de raccordement en domaine privé.

Le coût estimatif global de cette opération (études et travaux) est de 161 000€ HT.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental du Val d'Oise et du Conseil Régional d'Ile de France leurs concours financiers pour la réalisation de ces études et travaux.
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf : 2016-018 : Redevances de servitudes de passage au profit de l'Institut de France au titre</u> des travaux du Collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A

Dans le cadre de la réalisation des études relatives à la réalisation du collecteur de la Vallée de la Thève, Phase 2A, il a été identifié que le tracé de la canalisation traversait des parcelles appartenant à l'Institut de France sur un linéaire d'environ 3.4 kms entre la route des Etangs de Commelles, au lieudit « Le porchêne » et la route Manon à Orry la ville.

Un accord de principe a été donné par l'Institut de France pour autoriser le passage du futur réseau dans l'attente d'un accord sur le montant de l'indemnité de servitude de passage de cette canalisation. A la suite des négociations, cette indemnitée a été définie à 0.51€ le mètre carré.

Afin d'officialiser cette autorisation, il convient d'établir une convention de servitudes avec l'Institut de France. Un relevé précis du collecteur et des emprises foncières a été réalisé après travaux par un géomètre expert. La surface de servitudes concernant les lots 1 et 2 de la phase 2A pour l'Institut de France est de 14 791m².

Cette surface se décompose la façon suivante :

- Parcelle B4 = 3218m²
- Parcelle B10 = 1697m²
- Parcelle C15 = 28m²
- Parcelle B11 =6929m²
- Parcelle A28 = 2919m²

Eu égard aux 14 791m² de servitude et de son montant de 0.51€/m2, cette indemnité été évaluée à 7 544€.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'élaboration de la convention de servitudes de passage avec l'Institut de France,
 - FIXE à 7 544€ l'indemnité de passage de la canalisation pour les 3.4kms traversés,
- CHARGE Maitre GARRISI de l'Office Notarial de Viarmes, 27 rue de la Garenne, de rédiger les actes nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes et toutes pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2016-019 : Cession de deux véhicules "épaves" à l'épaviste JLD

Lors de la tempête du 8 Juin 2014, plusieurs véhicules du SICTEUB ont été fortement grêlés.

Suite au passage de l'expert de notre assurance, deux véhicules ont été déclarés « économiquement irréparables » :

- Une Twingo de 2002 immatriculée 354 DGP 95
- Une Clio 2 de 2004 immatriculée 678 DQR 95

Suite à cette décision de l'expert, le syndicat a perçu en dédommagement de l'assurance la côte argus de chaque véhicule.

Les deux véhicules sont actuellement en panne et les réparer coûteraient plus cher que les prix actuel des véhicules. Il convient donc de les faire évacuer du syndicat.

L'épaviste JLD domicilié 92 rue des Marais à Lamorlaye accepte de reprendre gratuitement les véhicules à l'état d'épaves.

Il conviendra de faire sortir de l'inventaire les deux véhicules. La Twingo est inscrite au n° 95 et la Clio au n° 127.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE la cession à titre gratuit de ces deux véhicules à l'épaviste JLD 92 rue des Marais 60260 LAMORLAYE
- **AUTORISE** à sortir de l'inventaire du SICTEUB les véhicules de marques RENAULT et enregistrés au n° 95 de l'inventaire pour la Twingo et au n° 127 pour la Clio
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les formulaires relatifs à cette cession tous les documents s'y afférents.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

<u>réf : 2016-020 : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIECCAO pour les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées et eau potable de la ZAC de l'Orme à Viarmes de l'Orme à Viarmes de le CAC de l'Orme d</u>

Afin de viabiliser la ZAC de l'Orme à cheval sur les communes de Viarmes et de Belloy en France, le SIECCAO et le SICTEUB doivent réaliser des travaux d'extensions et des renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées afin de raccorder l'extension de la ZAC aux réseaux concernés. Les réseaux étant imbriqués sous la même voirie et étant relatifs au petit cycle de l'eau, il semble plus judicieux de lancer un marché commun de travaux.

Le montant estimatif des travaux du SIECCAO est estimé à 277 500€ HT tandis que ceux du SICTEUB sont estimés à 500 000€ HT.

Il est d'un intérêt commun de réaliser l'ensemble des travaux sous la conduite d'un seul maître d'ouvrage, afin de garantir la cohérence des interventions et l'optimisation des coûts. Par conséquent, il convient de confier une délégation de maitrise d'ouvrage au SICTEUB afin de réaliser une commande unique d'étude et de travaux. Cette mutualisation permettra aussi de réduire les couts d'études et de travaux (installation de chantier, terrassement et reprise de voirie commune).

Aussi, il convient aux deux syndicats de signer une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de définir les modalités administratives et financières inhérentes à cette opération.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre le SIECCAO et le SICTEUBet tous les documents s'y afférent.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses:

Complément de compte-rendu:

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président passe la parole à Messieurs ZNIQA et VALLET afin de présenter aux membres du comité les travaux du collecteur de la Vallée de la Thève Phase 2A pour les lots 1 et 2 qui sont achevés et pour le lot 3 dont les travaux sont en cours de réalisation.

Les élus qui le souhaitent peuvent assister aux réunions de chantier qui se tiennent le mercredi matin à Orry la Ville afin de faire une visite du chantier.

Il convient néanmoins d'en avertir au préalable Mr VALLET ou Mr ZNIQA afin de mettre à disposition les équipements de protection individuelle nécessaire.

Séance levée à: 19:35

A Asnières sur Oise, le 10/05/2016

Le Président

DANIEL DESSE